



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

DELIBERATION N° 200/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU DEPLACEMENT POUR LES ASSISES NATIONALES DES COLLECTIVITES NUMERIQUES 2024 - POITIERS – DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 6

Nombre de Conseillers Présents : 29
Date de convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles — BAFAU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JEAN Elainne – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore – ROBO Magali procuration à Kenny CHEN-TUNG

ETAIENT ABSENTS : AZER Monique – BERTONI Dominique - CHAMBRIER Jean-Philippe – CLIFFORD Liser — EPAILLY Eugène – Christian FAUBERT – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – RINO Axel – Sandrine JACQUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Corine DIMANCHE

POUR 35	ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN- TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL H��l��ne – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD St��phanie – ROBINSON Anne-Mich��le – SERVIUS H��l��ne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Elidore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia Procurations (6) : Pascal BRIQUET procuration �� CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya �� CASTOR Daniel - LY Phong �� Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande �� Thierry ELIBOX - SIGER Corinne �� TORVIC Elidore – ROBO Magali procuration �� Kenny CHEN-TUNG
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant cr  ation de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral modificatif N  1 n   316/2D/1B du 21 f  vrier 2005 portant extension des comp  tences ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral modificatif N   3179/2D/1B du 5 d  cembre 2007 portant d  finition de l'int  r  t communautaire de la communaut   de communes du centre littoral ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   312/2D/1B du 18 f  vrier 2008 portant transfert de la comp  tence des d  chets m  nagers    la communaut   de communes du centre littoral ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la comp  tence r  alisation et gestion d'une fourri  re animale ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de comp  tences, en vue de la cr  ation ult  rieure d'une Communaut   d'Agglom  ration ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalit  s financi  res d  finitive accompagnant le transfert de la comp  tence « transport scolaire » du Conseil g  n  ral de la Guyane    la Communaut   d'Agglom  ration du Centre Littoral ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral N   2134/SG/2D/1B en date du 23 d  cembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communaut   d'Agglom  ration modifi   ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 49/2014/CACL relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

Vu la délibération N° 197/2021/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Fiscalité en date du 09 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 16 décembre 2024 ;

Vu le Rapport N° 200/2024/CACL relatif à l'approbation du déplacement pour les assises nationales des collectivités numériques 2024 - Poitiers – décembre 2024 ;

Considérant que lors de cet évènement, la CACL va être récompensé pour ses actions en matière de numérique ; Que cette reconnaissance met en lumière les initiatives menées et souligne l'engagement de la CACL dans la transformation numérique du territoire au service de nos citoyens ;

Considérant qu'il convient d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Daniel CASTOR, conseiller communautaire, pour participer à ladite manifestation et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à ses conditions de déplacement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 200/2024/CACL relatif à l'approbation du déplacement pour les assises nationales des collectivités numériques 2024 - Poitiers – décembre 2024.

ARTICLE 2

D'autoriser l'attribution du mandat spécial à Monsieur Daniel CASTOR pour les assises nationales des collectivités numériques 2024 - Poitiers – décembre 2024.

ARTICLE 3

D'autoriser les conditions de voyage comme suit :

- 1 billet d'avion Cayenne/Paris/Cayenne
- L'hébergements à Paris
- La prise en charge de tous frais inhérents au déplacement

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK